

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n°2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

Aux termes de la séance du 31 mars 2023, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la :

### **Spécialité Médecine et santé au travail** (Classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	HOUNHOU-GAN	Eric
2	NNA	Jeanne Harmonie
3	YONDJEU NOUYA	Pristille Audrey
4	YOUCHE LONGUE	Liliane

**Cette liste est valable 18 mois**

Fort-de-France, le 31 mars 2023

Anne BRUANT-BISSON,  
Directrice générale de l'ARS Martinique  
Présidente des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Par délégation



La Directrice de l'Offre de Soins  
et de l'Autonomie

  
Julie CALVET-COIFFARD

#### Siège

Centre d'Affaires « AGORA »  
CS 80656  
97263 FORT DE FRANCE CEDEX  
Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)  
Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)